

Lycée JEAN JAURES
25, rue Charles Lecocq
95100 ARGENTEUIL
Tel : 01.39.98.50.00

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES

Objet : MAPA/ TMP146357 « Voyages scolaires 2024 - 2025»
<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/146357/show>

Annexe 2 - séminaire terminale générale – Hébergement à Tréveneuc, Côtes d'Amor en Bretagne

Renseignements d'ordre technique

L'enseignant organisateur : M. MUSSARD Olivier
Mail : Olivier-Jean-Ad.Mussard@ac-versailles.fr

Il s'agit d'assurer l'hébergement d'un groupe dans un centre d'accueil en pension complète

Activités prévues : révision des spécialités au baccalauréat de terminales générales

- Date du voyage : du lundi 31 mars 2025 au vendredi 04 avril 2025
- Nombre d'élèves : 50 (plus ou moins 10)
- Nombre d'accompagnateurs : 12
- Destination : Tréveneuc, Côtes-d'Amor en Bretagne
- Mode d'hébergement : centre d'accueil avec chambres de quatre personnes
- Restauration : pension complète
- Visites ou activités souhaitées : aucune
- Autre prestation obligatoire: bâtiment permettant de disposer au minimum de 4 salles de cours mobilisables simultanément

La restauration : Le candidat fournira la totalité des repas pour l'ensemble des participants et pour toute la durée du séjour. Il indiquera, sur un document désigné « Description des modalités de restauration », jour par jour la nature des prestations (repas froids, repas chauds, mode de restauration) pour chaque repas (petit déjeuner, déjeuner, diner ...)

L'hébergement : L'hébergement sera assuré par un centre d'accueil labellisé pour les séjours scolaires. Chaque chambre accueillera 4 personnes. Cet hébergement devra mettre à disposition également 4 salles de classes mobilisables simultanément pour les activités pédagogiques, les cours de révisions.

Les prestations seront décrites dans un document intitulé « Description des modalités d'hébergement ».

L'assurance : Elle sera incluse dans l'offre de prix.

- option 1 assurance annulation
- option 2 : assurance annulation + interruption de séjour

Le titulaire du marché inclura obligatoirement une assurance collective. Il indiquera le coût de cette prestation, les conditions de prise en charge et les modalités de mise en œuvre. Le candidat décrira ces prestations dans un document intitulé « Assurance »